

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00180

Numéro SIREN : 493 950 117

Nom ou dénomination : VITACLIM

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2020 sous le numéro de dépôt 18784



LT/2007 B 00180
CB ASSOCIES
2 ALLÉE SYRAH
34670 BAILLARGUES

Nos références : LT/2007 B 00180

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : VITACLIM

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

Zone de la Biste
271 RUE JB CALVIGNAC
34670 BAILLARGUES

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 493950117 R.C.S Montpellier

Le greffier soussigné constate le 19/11/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/18784, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2019

Récépissé délivré le 08/12/2020

Le greffier



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	193 739	92 423	101 316	86 135
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	81 318	26 794	54 524	58 682
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	27 279	25 717	1 562	4 618
	Autres immobilisations corporelles	874 928	366 600	508 328	345 852
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	653 105		653 105	20 105	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	6 000		6 000	6 000	
Prêts	400		400	6 925	
Autres immobilisations financières	82 953		82 953	12 139	
TOTAL (II)	1 919 721	511 533	1 408 188	540 456	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	816 720		816 720	337 909
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	4 400 114	88 746	4 311 368	2 110 858
	Autres créances	1 443 587		1 443 587	323 181
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	340 943		340 943	500 035	
DISPONIBILITES	2 048 378		2 048 378	1 173 984	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	16 948		16 948	10 512
	TOTAL (III)	9 066 690	88 746	8 977 944	4 456 479
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	10 986 411	600 279	10 386 132	4 996 934	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			83 353	19 064	
(3) dont créances à plus d'un an					

*D. P. Echeppe
Co-gérant parajuré
La Vauze Toulou*

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	485 969	
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	886 595	416 557
	Report à nouveau	617 063	1 117 063
	Résultat de l'exercice	876 346	470 038
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		2 920 973	2 058 658
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	59 000	
Total des autres fonds propres		59 000	
Provisions	Provisions pour risques	143 270	
	Provisions pour charges		
Total des provisions		143 270	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 437 683	341 473
	Emprunts et dettes financières divers		86 579
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 467 522	1 956 606
	Dettes fiscales et sociales	1 920 462	461 599
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	278 849	90 385	
Produits constatés d'avance (1)	158 373	1 634	
Total des dettes		7 262 889	2 938 276
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		10 386 132	4 996 934
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		876 346,15	470 037,98
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		6 021 348	2 938 276
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		904	

Compte de Résultat

		31/12/2019		31/12/2018			
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises Production vendue (Biens) Production vendue (Services et Travaux)	20 324 791	100,00	11 196 392	100,00		
	Montant net du chiffre d'affaires	20 324 791	100,00	11 196 392	100,00		
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation	48 624	0,24	23 256	0,21		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits	40 018 44 692	0,20 0,22	93 510 12 572	0,84 0,11		
	Total des produits d'exploitation	20 458 125	100,66	11 325 729	101,16		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales du personnel Cotisations personnelles de l'exploitant Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Autres charges	7 050 171 (462 478) 5 946 848 234 478 3 912 049 2 062 013 28 240 229 080 5 525	34,69 -2,28 29,26 1,15 19,25 10,15 0,14 1,13 0,03	4 780 478 (280 104) 3 200 739 113 007 1 762 610 963 777 28 349 88 238 11 236	42,70 -2,50 28,59 1,01 15,74 8,61 0,25 0,79 0,10	
		Total des charges d'exploitation	19 005 925	93,51	10 668 330	95,28	
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 452 200	7,14	657 399	5,87		
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.		Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 871 90	0,01	90 9 038	0,08	
		Total des produits financiers	2 961	0,01	9 579	0,09	
		CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	11 997	0,06	2 937 45	0,03
			Total des charges financières	11 997	0,06	2 981	0,03
			RESULTAT FINANCIER	(9 036)	-0,04	6 598	0,06
			RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 443 164	7,10	663 996	5,93
			Total des produits exceptionnels Total des charges exceptionnelles	4 762 169 158	0,02 0,83	10 914	0,10
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(164 396)	-0,81	(10 914)	-0,10		
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES	402 422	1,98	183 044	1,63		
	TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	20 465 849 19 589 502	100,69 96,38	11 335 308 10 865 270	101,24 97,04		
	RESULTAT DE L'EXERCICE	876 346	4,31	470 038	4,20		

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **10 386 132 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **20 465 849 euros**
 - un total charges de **19 589 502 euros**
 - dégage un résultat de **876 346 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2019**
- finit le **31/12/2019**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SARL VITACLIM** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **10 386 132 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **20 465 849 euros** et un total charges de **19 589 502 euros**, dégageant ainsi un résultat de **876 346 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production sont évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN :

Fonds commercial :

La société VITACLIM loue son fonds de commerce du secteur service après-vente par location gérance depuis le 1^{er} Janvier 2016 à sa filiale, la SARL VITACLIM FACILITIES. Une opération de fusion simplifiée entre les deux entités en date du 30 septembre 2019 a rendu caduque la location gérance facturée sur 2019 pour à hauteur des montants trimestriels.

La société VITACLIM loue son fonds de commerce du secteur résidentiel par location gérance depuis le 1^{er} Août 2018 à sa filiale, la SARL VITA HOME SERVICES. Une opération de fusion simplifiée entre les deux entités en date du 30 septembre 2019 a rendu caduque la location gérance facturée sur 2019 pour à hauteur des montants trimestriels.

Fusion simplifiée :

En date du 30/09/2019, la société VITACLIM a absorbé la SARL VITA HOME SERVICES lors d'une fusion simplifiée avec effet rétroactif comptable et fiscal au 01/01/2019.

L'estimation de l'actif pris en charge par VITACLIM lors de cette fusion s'élève à 1 364 388€ .

L'estimation du passif pris en charge par VITACLIM lors de cette fusion s'élève à 898 012€ .

En résulte une prime de fusion s'élevant à 456 377€ .

En date du 30/09/2019, la société VITACLIM a absorbé la SARL VITACLIM FACILITIES lors d'une fusion simplifiée avec effet rétroactif comptable et fiscal au 01/01/2019.

L'estimation de l'actif pris en charge par VITACLIM lors de cette fusion s'élève à 477 650€ .

L'estimation du passif pris en charge par VITACLIM lors de cette fusion s'élève à 438 058€ .

En résulte une prime de fusion s'élevant à 39 592€ .

Le montant total des primes de fusion des fusions simplifiées comptabilisées en 2019 s'élève donc à 485 970€ .

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Composition du capital social :

Le capital social de la SARL VITACLIM est composé de 50 000 titres d'une valeur nominale de 1 euro.

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Au début	Créées	Remboursées	En fin
Titres	1,00 €	50000,00	-	-	50000,00

Liste des filiales

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenu en pourcentage	Nombre de parts	Prix d'acquisition	Résultat dernier exercice clos
SARL DAMOIS	734 812 €	100%	200,00	650 000,00 €	107 805€
SARL VITACLIM IBERIA	30 221 €	100%	3000,00	3 000,00 €	27 221€

Provision pour risques et charges :

Une provision pour risques et charges a été enregistrée sur l'exercice au titre de la solidarité financière des donneurs d'ordres lié fournisseur M. CHATER NAJEME pour travail dissimulé à hauteur de 143 270€.

Evaluation des amortissements :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau et info	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT :

Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 16 400€.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Subventions :

Dans le cadre du projet Contrat Innovation : développement d'une gamme propre d'accessoires innovants, la société VITACLIM va percevoir, pour la période du 30/07/2018 au 31/12/2019 une subvention de la Région Occitanie pour 56 671€. Une partie de cette subvention a été perçue au 31/12/2019 pour 38 890.39€.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS :

Engagement en matière de pensions et retraites

Les engagements de la société en matière de départ à la retraite pour l'ensemble des salariés présents au 31 Décembre 2019 représentent un montant 74 946 €.

Cette méthode, qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite conformément à la recommandation 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. A noter que les ouvriers sont couverts par la garantie Indemnité de fin de carrière de la PRO BTP.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux d'actualisation : 0.77 %
- Taux de rotation du personnel : 2% constant
- Convention collective appliquée : Bâtiment
- Départ à l'initiative du salarié
- Table de mortalité : TG 05
- Méthode utilisée : Rétrospective prorata temporis
- Taux de charges sociales : 60% pour les ETAM et agents de maîtrise et 67% pour les cadres.

Cautions bancaires données

Les engagements de la société en matière de cautions bancaires données en cours au 31 Décembre 2019 pour des chantiers s'élèvent à 304 368€.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020. Il s'agit d'événements non liés à des conditions existant à la date de clôture au 31 décembre 2019 et ne sont donc pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes annuels.

La société s'attend à un impact négatif sur ses états financiers au 31 décembre 2020. A la date d'arrêté des comptes 31/12/2020 dans le contexte de cette épidémie, la société a d'ores et déjà adapté son organisation et ses modes de travail et a pris notamment les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour une partie du personnel
- Mise en télétravail pour une partie du personnel administratif et comptable
- Octroi d'un prêt garanti par l'état

Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, la société n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

EURL VITACLIM

ZONE DE LA BISTE 271 RUE JEAN BAPTISTE CALVIGNAC

34670 BAILLARGUES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2019

Décisions de l'Associée Unique du 30 septembre 2020

A l'Associée Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'EURL VITACLIM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Gérant sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'EURL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

o Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

o Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La société constitue des dépréciations des clients douteux selon les modalités décrites dans la note « Evaluation des créances et des dettes ». Nous nous sommes assurés de l'exhaustivité et de l'évaluation des dépréciations des créances au cours de nos travaux.
- Dans la note « Provision » décrite en annexe, la société a comptabilisé des provisions pour risques et charges. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le bien-fondé de cette provision et son évaluation.
- La société réalise des opérations avec la Holding PL BUSINESS et les sociétés du groupe ; dans le cadre de nos contrôles, nous avons été amenés à vérifier la réciprocité des opérations entre elles ainsi que la nature de ces opérations.
- Nous nous sommes assurés de la réalité, de l'évaluation et de l'exhaustivité des stocks, selon les modalités indiquées en annexes dans la partie « Stocks et en-cours ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

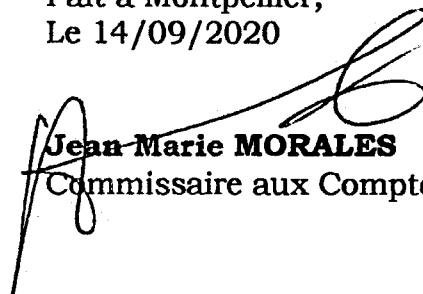
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 14/09/2020



Jean-Marie MORALES
Commissaire aux Comptes

VITACLIM

**Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 50.000 EUR
Zone de la Biste
271, rue JB Calvignac
34670 Baillargues**

R.C.S. MONTPELLIER 493 950 117

**DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

**D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 JUIN 2019**

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de distribuer à compter de ce jour la somme de 100.000 € à prélever sur le bénéfice de l'exercice s'élevant à 876 346 € et d'affecter le solde du bénéfice de cet exercice aux autres réserves.

Ainsi chaque part sociale recevra un dividende de 2 EUR.

Le Gérant rappelle les distributions des trois exercices précédents :

- Exercice clos le 31/12/2018 : distribution de 500 000 EUR soit 10 € par titre
- Exercice clos le 31/12/2017 : distribution de 145 000 € soit 2,90 € par titre
- Exercice clos le 31/12/2016 : distribution de 106 250 € soit 2,125 € par titre.

Pour copie certifiée conforme

Le 30/09/2020

Le gérant

M. Tony LEVASSEUR

